

Montréal, le 4 octobre 2017

Par courriel

À : Toutes les entités visées

Objet : Décision D-2017-110 rendue dans les dossiers R-3944-2015, R-3949-2015 et R-3957-2015

Madame,
Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a rendu sa décision [D-2017-110](#) dans le cadre des dossiers R-3944-2015 (*Demande d'adoption de normes de fiabilité*), R-3949-2015 (*Demande relative à l'adoption et à la mise à jour de 11 normes de fiabilité*) et R-3957-2015 (*Demande d'adoption de sept normes de fiabilité*).

Par cette décision, la Régie adopte douze normes de fiabilité ainsi que leur Annexe Québec respective, dans leurs versions française et anglaise et en fixe la date d'entrée en vigueur à différents moments. La date de dépôt des normes adoptées et mises en vigueur, ainsi que de leurs Annexes respectives, est fixée au 20 octobre 2017.

Par cette même décision, la Régie retire sept normes de fiabilité à différentes dates, ainsi que leur Annexe Québec respective.

Enfin, la Régie accueille la demande de modifications proposées au Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité par le Coordonnateur de la fiabilité (le Coordonnateur). La Régie demande au Coordonnateur de soumettre une version complète du Glossaire révisé, dans ses versions française et anglaise, au plus tard le 20 octobre 2017.

Pour toute information, il vous est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courrier électronique :

Le Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : (514) 873-2452 ou sans frais 1-888-873-2452
Courriel : secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Pierre Méthé pour :
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml